



DELIBERATION N° D.2025.06.25 **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

Acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Versailles. **Bilan de l'exercice 2024**

Date de la convocation : 12 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.

Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n° D.2024.06.47 du Conseil municipal de Versailles en date du 20 juin 2024, relative à l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées BL0013 et BL0014, situées aux 11-13 et 15 rue Ploix, en vue de reconstituer le foncier perdu du fait de la création de l'ouvrage annexe 24, dans le cadre des besoins de la ligne 18 du Grand Paris Express, auprès de la société civile immobilière (SCI) JPG 3A, représentée par M. ALARD pour la parcelle BL0013, et de la société CET OMNIUM, représentée par M. MARTINIER pour la parcelle BL0014 ;

Vu la décision du maire n°d2024.026, en date du 15 mars 2024 relative à l'acquisition auprès de l'Etat d'une parcelle cadastrée section AM0626 correspondant à une partie de la rue de l'Espérance ;

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Versailles ou par une personne publique ou privée

agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville, doit être présenté au Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver le rapport relatif au bilan des acquisitions et cessions de la ville de Versailles pour l'année 2024, destiné à être annexé au compte administratif de la commune :

Les opérations foncières réalisées en 2024 par la Ville sont les suivantes :

o Pour les cessions :

Aucune opération de cession n'a été signée en 2024.

o Pour les acquisitions :

Acquisition de la parcelle cadastrée BL0014, située au 15 rue Ploix, d'une superficie de 985 m², auprès de la société CET OMNIUM, représentée par M. Martinier.

Par délibération n° D.2024.06.47 en date du 20 juin 2024, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition de cette parcelle au prix de 957 000 €. L'acte de vente a été signé le 30 décembre 2024.

L'acquisition de la parcelle BL0013 a été finalisée en janvier 2025.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express reliant la gare de Versailles Chantiers à l'aéroport d'Orly.

Dans ce cadre, la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris), entreprise publique créée par l'Etat, a pour projet de créer sur l'emprise du stade des Chantiers un ouvrage annexe n°24.

Ce projet impose l'immobilisation d'une très grande partie du stade, équipement indispensable au quartier, pour la durée du chantier et ayant pour conséquence à l'issue des travaux une réduction définitive de 1600m² d'emprises publiques.

En parallèle, es propriétaires des parcelles situées 11-13 et 15 Rue Ploix étaient engagés dans une démarche de vente. La Ville s'est donc portée acquéreuse.

En effet, la localisation de ces parcelles jouxtant l'équipement sportif a constitué une opportunité pour la Ville de retrouver le foncier perdu et ainsi permettre la reconstitution des activités et des espaces verts qui l'entourent, à la fois pendant la durée des travaux de l'ouvrage annexe n°24, et à l'issue de ceux-ci.

Acquisition de la parcelle cadastrée AM0626, correspondant à une partie de la rue de l'Espérance, d'une superficie de 1264 m², auprès de l'Etat.

Par décision du maire n°d2024.026, en date du 15 mars 2024, la ville de Versailles a acquis cette parcelle au prix de 1 €. L'acte administratif de vente a été signé le 17 juin 2024.

Cette acquisition, par l'intermédiaire de l'exercice du droit de priorité, est intervenue en vue de municipaliser la partie de la rue de l'Espérance appartenant à l'Etat et de l'incorporer dans le domaine public communal, afin de prendre en charge la réfection et l'entretien de la voie.

L'acquisition de l'autre partie de la rue appartenant aux riverains a été finalisée en 2025.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

